



Contrôles de bâtonnet d'analyse d'urine Dipper®/Dropper®/Dropper® Plus, niveau 2

Fiche de données de sécurité

Conformément à la réglementation (UE) n° 2015/830 et à la réglementation (CE) n° 1272/2008

Date de révision : 24/11/2015

Date d'émission : 24/11/2015

Version : 2.0

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de l'entreprise/de l'opération

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Contrôles de bâtonnet d'analyse d'urine Dipper®/Dropper®/Dropper® Plus, niveau 2

Code du produit : 1440-01, 1440-02, 1440-03, 1440-04, 1440-06, 1442-61

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/du mélange : Matériel de contrôle qualité pour laboratoire. Réservé à l'usage professionnel.

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'information supplémentaire disponible

1.3. Informations sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Entreprise

Quantimetrix Corp.
2005 Manhattan Beach Blvd.
Redondo Beach, CA 90278
+1 310 536 0006

www.quantimetrix.com

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : +1 310 536 0006

SECTION 2 : Identification des risques

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément à la Réglementation (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Sensibilisation cutanée 1 H317

Texte complet des catégories de classification et des mentions de danger : voir la section 16

Effets physicochimiques et environnementaux néfastes et effets néfastes sur la santé humaine

Pas d'information supplémentaire disponible

2.2. Éléments d'étiquette

Étiquetage conformément à la Réglementation (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes d'avertissement (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Attention

Mentions de danger (CLP) : H317 – Peut causer une réaction allergique cutanée.

Mentions de mise en garde (CLP) : P261 – Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards ou les aérosols.
P272 – Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas quitter le lieu de travail.
P280 – Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un dispositif de protection des yeux.
P302+P352 – EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver à grande eau.
P333+P313 – En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
P362+P364 – Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P501 – Éliminer le contenu/contenant conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

2.3. Autres avertissements

Pas d'information supplémentaire disponible

SECTION 3 : Composition/Informations sur les ingrédients

3.1. Substance

Sans objet

3.2. Mélange

Contrôles de bâtonnet d'analyse d'urine Dipper®/Dropper®/Dropper® Plus, niveau 2

Fiche de données de sécurité

Conformément à la réglementation (UE) n° 2015/830 et à la réglementation (CE) n° 1272/2008

Désignation	Identificateur de produit	%	Classification conformément à la Réglementation (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Acétylacétone	(N° CAS) 123-54-6 (N° CE) 204-634-0 (N° d'indice CE) 606-029-00-0	0,11	Liquide inflammable 3, H226 Toxicité aiguë 4 (orale), H302
Mélange, 3(2H)-isothiazolinone, 5-chloro-2-méthyl- avec 2-méthyl-3(2H)-isothiazolinone	(N° CAS) 55965-84-9 (N° CE) 611-341-5 (N° d'indice CE) 613-167-00-5	0,003	Toxicité aiguë 3 (orale), H301 Toxicité aiguë 3 (dermique), H311 Toxicité aiguë 3 (Inhalation : poussières, brouillards), H331 Corrosion cutanée 1B, H314 Sensibilisation de la peau 1, H317 Aquatique aiguë 1, H400 Aquatique chronique 1, H410

Limites de concentration spécifiques :

Désignation	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Mélange, 3(2H)-isothiazolinone, 5-chloro-2-méthyl- avec 2-méthyl-3(2H)-isothiazolinone	(N° CAS) 55965-84-9 (N° CE) 611-341-5 (N° d'indice CE) 613-167-00-5	(C >= 0,0015) Sensibilisation cutanée 1, H317 (0,06 <= C < 0,6) Irritation oculaire 2, H319 (0,06 <= C < 0,6) Irritation cutanée 2, H315 (C >= 0,6) Corrosion cutanée 1B, H314

Texte complet des mentions de danger : voir la section 16

SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Généralités sur les premiers secours : Ne jamais rien donner par voie orale à une personne évanouie. En cas de malaise, consulter un médecin (lui montrer l'étiquette si possible).
- Premiers secours en cas d'inhalation : Lorsque les symptômes se manifestent : sortir à l'air libre et ventiler la zone suspectée.
- Premiers secours en cas de contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés. Arroser abondamment d'eau la zone concernée pendant au moins 15 minutes.
- Premiers secours en cas de contact oculaire : Rincer à l'eau avec précaution pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- Premiers secours en cas d'ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/Lésions : Peut provoquer une réaction allergique chez les personnes sensibles.
- Symptômes/Lésions en cas d'inhalation : Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.
- Symptômes/Lésions en cas de contact avec la peau : Peut entraîner une sensibilisation de personnes sujettes par contact avec la peau.
- Symptômes/Lésions en cas de contact oculaire : Peut causer une irritation oculaire.
- Symptômes/Lésions en cas d'ingestion : En cas d'ingestion d'une grande quantité de produit : peut provoquer des nausées, des vomissements et de la diarrhée.
- Symptômes chroniques : Aucun prévu dans des conditions normales d'utilisation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Si un avis médical est nécessaire, avoir le récipient ou l'étiquette du produit à portée de main.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone, poudre chimique sèche, mousse anti-alcool, mousse polymère, eau pulvérisée, brouillard d'eau.
- Moyens d'extinction inappropriés : Aucun connu.

5.2. Risques particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risque d'incendie : Non inflammable.
- Risque d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Contrôles de bâtonnet d'analyse d'urine Dipper®/Dropper®/Dropper® Plus, niveau 2

Fiche de données de sécurité

Conformément à la réglementation (UE) n° 2015/830 et à la réglementation (CE) n° 1272/2008

Réactivité : Aucune réaction dangereuse ne se produira si le produit est utilisé dans des conditions normales.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Faire preuve de prudence lors de la lutte contre tout incendie de produits chimiques.

Protection au cours de la lutte contre l'incendie : Ne pas entrer dans une zone d'incendie sans l'équipement de protection approprié, y compris un appareil de protection respiratoire.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour le personnel non-secouriste

Équipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié.

Procédures d'urgence : Évacuer le personnel qui n'est pas indispensable.

6.1.2. Pour les intervenants en cas d'urgence

Équipement de protection : S'assurer que l'équipe de nettoyage porte l'équipement de protection approprié.

Procédures d'urgence : Ventiler la zone.

6.2. Précautions concernant l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux publiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement : Absorber ou confiner le déversement à l'aide de matériaux inertes, puis placer dans un récipient approprié.

Méthodes de nettoyage : Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets de façon sécuritaire.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir l'en-tête 8, Contrôles de l'exposition et protection individuelle.

SECTION 7 : Manipulation et entreposage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'hygiène : Manipuler conformément aux bonnes normes d'hygiène et de sécurité industrielles. Se laver les mains et toute autre surface de peau exposée avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire, de fumer et de quitter le travail.

7.2. Conditions d'entreposage sûr, y compris éventuelles incompatibilités

Conditions d'entreposage : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Veiller à ce que le récipient soit fermé lorsque le produit n'est pas utilisé.

Produits incompatibles : Acides forts. Bases fortes. Oxydants puissants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Matériel de contrôle qualité pour laboratoire. Réservé à l'usage professionnel.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Acétylacétone (123-54-6)		
Allemagne	TRGS 900 Valeur limite d'exposition en milieu de travail (mg/m ³)	126 mg/m ³ (Le risque d'effets néfastes sur l'embryon ou le fœtus peut être exclu lorsque les valeurs AGW et BGW sont respectées)
Allemagne	TRGS 900 Valeur limite d'exposition en milieu de travail (ppm)	30 ppm (Le risque d'effets néfastes sur l'embryon ou le fœtus peut être exclu lorsque les valeurs AGW et BGW sont respectées)
Allemagne	Catégorie chimique TRGS 900	Mention « peau »
États-Unis – ACGIH	TWA DE L'ACGIH (ppm)	25 ppm
Espagne	VLA-ED (mg/m ³)	83 mg/m ³
Espagne	VLA-ED (ppm)	20 ppm
Espagne	VLA-EC (mg/m ³)	166 mg/m ³
Espagne	VLA-EC (ppm)	40 ppm
Espagne	Catégorie chimique LEMT (ES)	Peau - potentiel d'exposition cutanée
Suisse	VLE (mg/m ³)	166 mg/m ³
Suisse	VLE (ppm)	40 ppm

Contrôles de bâtonnet d'analyse d'urine Dipper®/Dropper®/Dropper® Plus, niveau 2

Fiche de données de sécurité

Conformément à la réglementation (UE) n° 2015/830 et à la réglementation (CE) n° 1272/2008

Acétylacétone (123-54-6)		
Suisse	VME (mg/m ³)	83 mg/m ³
Suisse	VME (ppm)	20 ppm
Suisse	Catégorie chimique LEMT (CH)	Mention « peau »
Mélange, 3(2H)-isothiazolinone, 5-chloro-2-méthyl- avec 2-méthyl-3(2H)-isothiazolinone (55965-84-9)		
Autriche	MAK (mg/m ³)	0,05 mg/m ³
Autriche	Catégorie chimique LEMT (AT)	Mention « peau », sensibilisant cutané

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Des fontaines pour le lavage des yeux en cas d'urgence devraient être installées à proximité immédiate de toute zone d'exposition éventuelle.

Équipement de protection individuelle : Lunettes de protection. Gants. Vêtements de protection.



Matériaux des vêtements de protection : Tissus et matériaux résistant aux produits chimiques.

Protection des mains : Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques.

Protection des yeux : Porter des lunettes étanches contre les agents chimiques ou des lunettes de protection.

Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection adéquats.

Protection respiratoire : Utiliser un appareil respiratoire approuvé ou un appareil respiratoire autonome lorsque l'exposition peut dépasser les limites établies en milieu de travail.

Autres informations : Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Couleur	: Jaune ambré
Odeur	: Sans odeur
Seuil olfactif	: Données non disponibles
pH	: 6
Vitesse d'évaporation	: Données non disponibles
Point de fusion	: Données non disponibles
Point de congélation	: Données non disponibles
Point d'ébullition	: Données non disponibles
Point d'éclair	: Données non disponibles
Température d'inflammation spontanée	: Données non disponibles
Température de décomposition	: Données non disponibles
Inflammabilité (solide, gaz)	: Données non disponibles
Pression de vapeur	: Données non disponibles
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Données non disponibles
Solubilité	: Données non disponibles
Densité relative	: 1 (Eau = 1)
Coefficient de distribution : n-octanol/eau	: Données non disponibles
Viscosité	: Données non disponibles
Propriétés explosives	: Données non disponibles
Propriétés oxydantes	: Données non disponibles
Limites explosives	: Sans objet

9.2. Autres informations

Pas d'information supplémentaire disponible

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse ne se produira si le produit est utilisé dans des conditions normales.

Contrôles de bâtonnet d'analyse d'urine Dipper®/Dropper®/Dropper® Plus, niveau 2

Fiche de données de sécurité

Conformément à la réglementation (UE) n° 2015/830 et à la réglementation (CE) n° 1272/2008

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

10.4. Conditions à éviter

Lumière directe du soleil. Températures extrêmement élevées ou basses.

10.5. Matériaux incompatibles

Acides forts. Bases fortes. Oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit n'est pas inflammable. Toutefois, en cas d'incendie, la décomposition peut produire du monoxyde de carbone et du dioxyde de carbone.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Acétylacétone (123-54-6)

DL50 orale chez le rat	760 mg/kg
------------------------	-----------

DL50 orale	570 mg/kg
------------	-----------

DL50 dermique chez le lapin	770 mg/kg
-----------------------------	-----------

DL50 dermique	790 mg/kg
---------------	-----------

CL50 par inhalation chez le rat (ppm)	1 224 ppm/4 h
---------------------------------------	---------------

CL50 par inhalation chez le rat (Vapeurs - mg/l/4 h)	5,01 mg/l/4 h
--	---------------

Mélange, 3(2H)-isothiazolinone, 5-chloro-2-méthyl- avec 2-méthyl-3(2H)-isothiazolinone (55965-84-9)

DL50 orale chez le rat	53 mg/kg
------------------------	----------

Corrosion/Irritation cutanée : Non classé

Lésion/Irritation oculaire grave : Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Risque d'aspiration : Non classé

Symptômes/Lésions en cas d'inhalation : Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.

Symptômes/Lésions en cas de contact avec la peau : Peut entraîner une sensibilisation de personnes sujettes par contact avec la peau.

Symptômes/Lésions en cas de contact oculaire : Peut causer une irritation oculaire.

Symptômes/Lésions en cas d'ingestion : En cas d'ingestion d'une grande quantité de produit : peut provoquer des nausées, des vomissements et de la diarrhée.

Symptômes chroniques : Aucun prévu dans des conditions normales d'utilisation.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

1,2-propylèneglycol (57-55-6)

CL50 chez les poissons 1	51 600 mg/l (Durée d'exposition : 96 h – Espèce : Oncorhynchus mykiss [statique])
--------------------------	---

CE50 Daphnia 1	10 000 mg/l (Durée d'exposition : 24 h – Espèce : Daphnia magna)
----------------	--

CL50 chez les poissons 2	41 à 47 ml/l (Durée d'exposition : 96 h – Espèce : Oncorhynchus mykiss [statique])
--------------------------	--

CE50 Daphnia 2	1 000 mg/l (Durée d'exposition : 48 h – Espèce : Daphnia magna [statique])
----------------	--

12.2. Persistance et dégradabilité

Contrôles de bâtonnet d'analyse d'urine Dipper®/Dropper®/Dropper® Plus, niveau 2

Persistance et dégradabilité	Non spécifiées.
------------------------------	-----------------

Contrôles de bâtonnet d'analyse d'urine Dipper®/Dropper®/Dropper® Plus, niveau 2

Fiche de données de sécurité

Conformément à la réglementation (UE) n° 2015/830 et à la réglementation (CE) n° 1272/2008

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Contrôles de bâtonnet d'analyse d'urine Dipper®/Dropper®/Dropper® Plus, niveau 2	
Potentiel de bioaccumulation	Non spécifié.
1,2-propylèneglycol (57-55-6)	
FCB chez les poissons 1	< 1
Log Pow	-0,92

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'information supplémentaire disponible

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Pas d'information supplémentaire disponible

12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations sur l'élimination des déchets : Éliminer les déchets conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Conformément aux codes ADR/RID/IMDG/IATA/ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non réglementé pour le transport				
14.2. Nom d'expédition approprié ONU				
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
14.3. Classe(s) de risque pour le transport				
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
14.4. Groupe d'emballage				
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
14.5. Risques pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas d'information supplémentaire disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Code IBC

Sans objet

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementation/Législation sur la sécurité, la santé et l'environnement, spécifique à la substance ou au mélange

15.1.1. Réglementation de l'UE

Ne contient pas de substance REACH avec des restrictions de l'Annexe XVII

Ne contient aucune substance figurant sur la liste des substances candidates REACH

Ne contient pas de substances REACH de l'Annexe XIV

1,2-propylèneglycol (57-55-6)
Figure à l'inventaire EINECS (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes) de la CEE

15.1.2. Réglementation nationale

Pas d'information supplémentaire disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée

SECTION 16 : Autres informations

Contrôles de bâtonnet d'analyse d'urine Dipper®/Dropper®/Dropper® Plus, niveau 2

Fiche de données de sécurité

Conformément à la réglementation (UE) n° 2015/830 et à la réglementation (CE) n° 1272/2008

Date de révision : 24/11/2015
Sources des données : Conformément à la réglementation (UE) n° 2015/830 et à la réglementation (CE) n° 1272/2008

Texte complet des mentions de danger et EUH :

Toxicité aiguë 3 (dermique)	Toxicité aiguë (dermique), catégorie 3
Toxicité aiguë 3 (Inhalation : poussières, brouillards)	Toxicité aiguë (Inhalation : poussières, brouillards), catégorie 3
Toxicité aiguë 3 (orale)	Toxicité aiguë (orale), catégorie 3
Aquatique aiguë 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Risque aigu, catégorie 1
Aquatique chronique 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Risque chronique, catégorie 1
Lésions oculaires 1	Lésion/Irritation oculaire grave, catégorie 1
Corrosif pour les métaux 1	Corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Gaz sous pression	Gaz sous pression
Corrosion cutanée 1A	Corrosion/Irritation de la peau, catégorie 1A
Corrosion cutanée 1B	Corrosion/Irritation cutanée, catégorie 1B
Sensibilisation cutanée 1	Sensibilisation – Peau, catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, irritation des voies respiratoires
H290	Peut être corrosif pour les métaux
H301	Toxique en cas d'ingestion
H311	Toxique en cas de contact avec la peau
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque de graves lésions oculaires
H331	Toxique en cas d'inhalation
H335	Peut provoquer une irritation des voies respiratoires
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

EU GHS SDS

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seules exigences de santé, de sécurité et d'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spéciale du produit.